**République Algérienne Démocratique et Populaire**

**Ministère du tourisme et de l’artisanat**

**Documents requis (03) exemplaires**

**Dossier administratif**

* Demande d'approbation initiale.
* Etude technique et économique du projet.
* Une copie du titre de propriété ou du contrat de concession.
* Certificat de construction.

**Dossier technique**

 - Un plan de situation à l'échelle 1/2000 doit tenir compte de l'environnement et des routes qui y mènent.

- Un dessin topographique du terrain à l'échelle 1/500 ou 1/1000, selon l'importance de la superficie allouée au projet à réaliser.

- Une déclaration de sécurité mettant en évidence toutes les mesures liées aux spécifications de sécurité établies en vertu de la réglementation applicable contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

* Graphique global à l'échelle 1/500
* Schéma pour chaque rôle attribué
* Une pièce transversale et une pièce rectangulaire pour les bâtiments
* Le plan de la façade est au 1/200

- Un dessin qui donne un aperçu général d'une maquette d'introduction ou plusieurs photos de la maquette préliminaire, ou si cela n'est pas possible, une vue d'ensemble aérienne ou un dialogue de deux façades du bâtiment qui donnent une idée d'ensemble

**Schéma (documents écrits)**

1. Le rapport de l'architecte comprend les éléments suivants :

* Une brève description des différents bâtiments inclus dans le projet à réaliser.
* Brève description de la terre et de l'océan.
* Désigner chaque bâtiment et chaque magasin.
* Estimation des surfaces totales à construire en mètres carrés.
* Justification du choix technique.
* Guide de sécurité.

1. Estimation des coûts de main-d'œuvre.
2. Un rapport donnant des précisions sur le type d'établissement et la nature de son exploitation.

Vous pouvez également vous connecter au portail du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat et faire votre demande, sur : https://portail.mta.gov.dz